Ref. formation 202303155177

IRVE P2 : installer des bornes de recharge AC avec configuration spécifique pour la communication ou la supervision - ELV002

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

APAVE EXPLOITATION FRANCE
Apave Exploitation France
08.05.62.50.00
contact@apave.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

- Maitriser la conception et le calcul des installations électriques - Connaissance en environnement informatique - Présenter une attestation de réussite de niveau P1 ou la qualification P1

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

- Déterminer l'infrastructure nécessaire et les modifications de l'installation électrique - Identifier les réglementations propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) et aux parkings - Choisir la borne adéquate et les accessoires associés - Identifier les constituants de base dans le protocole TCP/IP - Mettre en œuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes - Concevoir une grappe de bornes avec communication embarquée - Paramétrer un gestionnaire de bornes - Élaborer les documents nécessaires à l'obtention de la conformité par un bureau de contrôle

Contenu et modalités d'organisation

Introduction - Rappel de la formation IRVE P1 - Les règles d'installation et de protection électrique en AC (courant alternatif) - La communication en PWM (Pulse Width Modulation) entre la borne de recharge et le véhicule - La loi du moins fort - Les modes, les prises, … Écosystème du véhicule électrique - Opérateur de Recharge - Opérateur de Mobilité - Interopérabilité - Communication entre borne de recharge et le superviseur en Open Charge Point Protocole (OCPP) - Les bases du protocole TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol) Gestion énergétique - Load balancing - Smart Charging - Vehicule To Grid (V2G), Vehicule To Home (V2H) et ISO 15-118 Réglementations IRVE et VE - Règles d'installation en Etablissement recevant du Public (ERP), Immeuble de Grande Hauteur (IGH) - Cas particulier des Parcs de stationnement couverts ouverts au public - Loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) - Droit à la prise en habitat collectif - Processus de qualification - Décret IRVE 2017-26 et décret 2021-546 - Arrêté du 27 Octobre 2021 Installation de bornes de recharge - Composants d'une borne - Spécificités d'installation (positionnement, couverture réseau, schéma des liaisons à la terre, puissance disponible, …) - Mettre en œuvre et paramétrer une borne communicante - Réaliser l'audit électrique du site d'implantation de l'IRVE Étude de cas « habitation collective » - Analyse de l'installation existante - Dimensionnement IRVE – Topologie d'installation - Subventions ADVENIR Étude de cas « flotte entreprise » - Contraintes client - Analyse de l'installation existante - Dimensionnement IRVE en grappe - Gestion énergétique et pilotage Paramétrage de bornes communicantes - Présentation d'un outil de supervision - Actions à distance - Exemple de paramétrage - Exemple de paramétrage à l'aide d'une application - Réglage de la puissance de la borne Réaliser l'autocontrôle de l'installation de l'Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique en vue d'obtenir la conformité visée par un organisme de contrôle

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** **Type de parcours** ***Non renseigné***

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Attestation de réussite P2 permettant de faire une demande de la qualification « IRVE P2 » auprès des organismes compétents si la note obtenue au QCM de fin de formation est supérieure ou égale à 14/20

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00350113	du 01/03/2023 au 31/03/2024	Artigues-près-Bordeaux (33)	APAVE EXPLOITATION FRANCE		Non éligible	FPC